

Pôle de compétitivité [system@tic](#)

ALCATEL ESSONNE



Le 12 juillet le gouvernement a rendu public ses décisions concernant le lancement des pôles de compétitivité.

La position de la CFE-CGC au niveau national sur les pôles est la suivante : *« L'idée de départ était prometteuse : créer une quinzaine de pôles de **compétitivité** regroupant sur des mêmes territoires à la fois grandes entreprises et PME, réseaux technologiques, conjuguant recherche publique et privée, et les établissements d'enseignements et de recherche. À l'arrivée, 67 pôles, soit près d'un pôle pour deux départements. Encore une fois, le gouvernement n'a pas su éviter la manie du saupoudrage, source d'inefficacité. Et tout cela, pour des raisons politiques et démagogiques, assurer à chaque élu local demandeur une miette du gâteau ! la CFE-CGC, exige une véritable politique industrielle qui combine l'innovation et la recherche. Il faut pour cela cibler les pôles de compétitivité et ne pas en éparpiller les moyens. Il est impératif de soutenir ceux qui seront porteurs de dynamisme, de croissance nouvelle et d'emplois très qualifiés. La CFE-CGC regrette qu'une fois de plus l'aspect politique prime sur l'aspect économique. Ce qui va nous conduire droit dans le mur ! »*

Un zeste de saupoudrage démagogique pour ne décourager personne, une pincée d'aménagement du territoire, laissez infuser, et vous obtenez 67 pôles. Pour l'efficacité, on affiche 6 pôles dit mondiaux lestés de 9 à « vocation mondiale ». Comprenne qui pourra. ALCATEL CIT est concerné par deux pôles : le pôle [system@tic](#) (mondial) en Ile de France Ouest et le pôle image et réseaux (à vocation mondiale) en Bretagne.

Un pôle de compétitivité, c'est quoi ? D'après son initiateur, le gouvernement à travers la CIADT (Comité Inter-ministériel de l'Aménagement Du Territoire), « un pôle est la combinaison, sur un espace géographique donné, **d'entreprises**, de **centres de formation** et **d'unités de recherche** publiques ou privées, engagés dans une **démarche partenariale** destinée à dégager des synergies autour **de projets innovants** ».

Les projets présentés doivent répondre à quatre exigences majeures :

- « être **créateurs de richesses nouvelles** à forte valeur ajoutée et d'**emploi** qualifié »
- « pouvoir se **positionner** sur des marchés **mondiaux** caractérisés par un fort **potentiel de croissance** »
- « se fonder sur des **partenariats approfondis** entre les acteurs, se traduisant par un **mode de gouvernance structuré et de qualité** »
- « définir les objectifs et les moyens d'une **stratégie efficace de développement économique** et de recherche de l'innovation. »

Pour le pôle [system@tic](#) qui concerne les sites d'Ile de France Ouest pôle système complexe :

- 4 thèmes : l'automobile, transport, la sécurité et la défense et les télécommunications ;
- partenaires : Thalès, Alcatel, Bull, Dassault Aviation, EADS, France Télécom, Motorola, Renault, Sagem ;
- Laboratoires et instituts de formation : CEA, INRIA, CNRS, DIGITEO (PCRI/Numatec), Ecole polytechnique, Ecole centrale, Supelec.

Comme on l'a vu ces pôles peuvent être la meilleure ou la pire des choses suivant que les moyens qui seront dégagés par les financements et les exonérations serviront :

- à renforcer réellement la R&D ALCATEL pour garder une longueur d'avance sur nos concurrents chinois Huawei, ZTE et défier CISCO ;
- ou se perdront dans les sables et les méandres d'une gestion bureaucratique où la justification de l'activité de telle agence ou organisme para-public aura plus d'importance que la sortie des produits pour les industriels.

Compétitivité et Innovation cela veut dire recherche ET marché.

LE POLE R&D ALCATEL ESSONNE

La CFE-CGC ALCATEL CIT Marcoussis et Villarceaux fait des propositions pour que le pôle system@tic serve l'emploi R&D en France, en Essonne et augmente la compétitivité d'ALCATEL .

Le centre de Marcoussis héberge des structures CTO et notamment Recherche et Innovation qui a porté les propositions d'ALCATEL pour le pôle de compétitivité. C'est de là que sera menée la synchronisation entre la structure du pôle et les projets et produits ALCATEL. Mais la CFE-CGC l'a écrit en 2004 : le centre de Marcoussis est maintenant en deçà de la taille critique et il convient pour pérenniser l'emploi de le rapprocher du site de Villarceaux.

Le centre de Villarceaux est en redressement du point de vue de ses marchés (OND) mais bien que sa R&D rentre dans la problématique des systèmes complexes visée par le pôle, des arbitrages rendus en faveur de la Chine et de l'Italie ont fortement diminué ses effectifs. Les activités OND et plus largement d'ASN sont à la pointe dans leur secteur mais avec une telle taille il sera délicat de rester compétitif longtemps : les équipes de R&D n'ont plus assez de perspective d'évolution.

La division internationale du travail ALCATEL en matière de R&D écarte la France des activités de pointe du groupe FCG (routeurs IP avancés, évolution de l'ADSL , Fiber to the Home). Cela a été discuté et analysé tout long des comités centraux d'entreprise fin 2004 et début 2005.

La CFE-CGC le dénonce. La réalité impose de le constater. C'est donc les activités du groupe mobile, dans cette politique, qui constituent le gros de la R&D d'ALCATEL CIT. Le groupe MCG est présent uniquement sur le site de Marcoussis avec la gestion de réseau radio. Il doit fortement développer ses activités R&D dans le secteur du plateau de Saclay pour bénéficier pleinement du pôle, afin d'accélérer la mise sur le marché de ses innovations à un prix compétitif.

Le coût de l'innovateur-jour est devenu dans le bassin d'emploi un peu plus comparable avec celui en vigueur à Shanghai, à ALCATEL India ou à Timisoara, et ne doit plus être empêcher un développement des activités.

Pour utiliser pleinement les potentialités offertes par le pôle de compétitivité system@atic, l'entreprise doit bâtir **un centre de R&D atteignant la taille critique** et favorisant la proximité des structures d'innovation du CTO (R&I, RDE) avec des structures de développement de produit des BD. Ce centre doit être multi-BD à la fois pour des raisons opérationnelles et sociales.

La CFE-CGC écrivait il y a plus d'un an :

- Que « la fusion Villarceaux-Marcoussis ne poserait pas de problèmes sociaux si les activités étaient maintenues et développées dans le pôle sud Essonne »
- Que la CFE-CGC « n'a pas de priorité pour l'établissement de regroupement. **Et n'a aucun poste, avantage à sauvegarder dans les CE qui passerait avant l'intérêt des salariés** »
- Que « le bassin d'emploi Nozay-Marcoussis a assez trinqué comme ça » et que les activités devaient se diversifier.
- Qu'il fallait lutter contre les délocalisations en créant un centre multi-activités (plusieurs BD) et en agissant auprès des pouvoirs publics pour améliorer l'environnement économique
- Que le regroupement de tous les salariés ALCATEL CIT région parisienne n'était pas acceptable tant pour les conditions de travail des salariés que pour la région et le département. Que notamment en Ile de France l'impact des trajets professionnels ne se mesure pas qu'en distance mais aussi en temps.

Tout cela reste valable.

Ce qui a changé c'est que l'engagement de l'état, des collectivités publiques (Région , Département) et de tous les élus concernés oblige l'entreprise : ALCATEL sera jugé sur ses actes et le retour en emploi de l'investissement consenti par la nation à travers les pôles de compétitivité.

La CFE-CGC revendique par accord un engagement indiquant, pour les 4 prochaines années, les effectifs R&D des structures OND-FCG, MCG et CTO dans le pôle Alcatel Essonne Sud.